

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix mars deux mille seize, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 03/03/2016

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Monique BLONDEL, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOUT, Arlette DEMAR, Dominique GILLES, Alain GONZALES, Michel LE BRAS, Claudine LAFOREST, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Sylvie ALAMARGOT (délégation de vote à Alain FAUCHER), Sylvie AYMARD (délégation de vote à Alexandre MAZIN), Jean-Louis BREGAINT (délégation de vote à Michel LE BRAS), Estelle DELMOND (délégation de vote à Monique BLONDEL), Paul DUCHEZ (délégation de vote à Josiane ROUCHUT), Camille DUDOGNON (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD), Xavier NOUHAUD (délégation de vote à Roger CLEDAT).

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2016-023 : ESPACE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Président expose que pour les collectivités de 3 500 habitants et plus, l'article L.2312-1 du CGCT stipule qu'un Débat d'Orientations Générales du budget a lieu à l'intérieur d'une période de deux mois précédent l'examen de celui-ci.

Pierre LANGLADE présente le document du Débat d'Orientations Budgétaires 2016, spécifique à l'Espace Aqua'Noblat qui fait l'objet d'un budget annexé au budget général de l'intercommunalité. Ce document était joint à la convocation des conseillers communautaires.

Le Conseil communautaire prend acte du Débat d'Orientations Budgétaires 2016, du budget spécifique à l'Espace Aqua'Noblat, dont le document de présentation est annexé à la délibération.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 11 mars 2016

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le : 17.03.16

Publié ou notifié

Le : 21.03.16



Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

ESPACE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Date de transmission de l'acte : 17/03/2016**Date de réception de l'accusé de réception :** 17/03/2016**Numéro de l'acte :** 2016-023 (voir l'acte associé)**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20160310-2016-023-DE**Date de décision :** 10/03/2016**Acte transmis par :** Alain DARBON**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires



**DEBAT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
2016**

ESPACE AQUA'NOBLAT

10 mars 2016

L'Espace Aqua'Noblat a fêté son 6^{ème} anniversaire en octobre 2015 ainsi que son 600 000^{ème} usagers le 27 aout 2015. Suite à six années complètes d'exercice, l'espace aquatique de la Communauté de Communes doit à présent définir son budget de l'année 2016.

Ainsi, le septième budget complet de ce Service Public Administratif qui suit la nomenclature comptable M14 verra le jour.

1 Section d'investissement

Les dépenses d'investissement, pour 2016, seront le renouvellement et / ou l'acquisition du matériel nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement et des activités, tel que du matériel technique, des aménagements à destination du personnel ou du public (potence de mise à l'eau PMR, Aqua'Bike,...). Pour l'année 2016, la dépense prévisionnelle en investissement sera de l'ordre de 20 000 € TTC.

Les recettes d'investissement proviendront du virement de la section de fonctionnement, des amortissements et du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

2 Section de fonctionnement

2.1 Dépenses

La principale dépense de fonctionnement sera la prise en charge des rémunérations des agents. Les frais de personnel sont imputés sur le budget général de la Communauté de Communes de Noblat et remboursés par le budget annexe de l'Espace Aqua-Noblat (environ 60% des dépenses de fonctionnement). Pour l'année 2016, la dépense prévisionnelle sera de l'ordre de 570 000 €. Cette dépense comprend un reliquat de 15 000 € au titre de l'année 2015.

Les autres postes importants de dépense sont les fluides (eau, gaz, électricité) pour un montant d'environ 190 000 € et les produits de traitement de l'eau et d'entretien des locaux ainsi que les contrats de vérification et de maintenance des installations, et les frais d'analyse de l'air et de l'eau (environ 30% des dépenses de fonctionnement) soit un montant avoisinant les 100 000 €.

Le renouvellement du marché d'électricité, dû à la fin des tarifs réglementés devrait, à consommation identique, conduire à une économie.

Le bâtiment étant en exploitation depuis près de 7 années, il est nécessaire de continuer à mettre en œuvre des actions de maintenance préventive et curative telles que la réfection de zones importantes de joints de carrelage ou encore le nettoyage des réseaux.

Les autres dépenses du service seront des charges courantes : Fournitures administratives, renouvellement des vêtements de travail du personnel, télécommunication, communication...

En 2016, les dépenses d'amortissement augmenteront d'environ 1 000 € par rapport à 2015.

2.2 Recettes

Les recettes de ce budget proviendront :

- ✓ Des entrées à la piscine (usagers, écoles de l'intercommunalité et écoles extérieures...)
- ✓ Des entrées à l'espace forme détente
- ✓ Des activités (aquagym, leçon de natation...)
- ✓ De l'espace cafétéria (boisson, snacks sucrés et salés...)
- ✓ Du distributeur d'articles de natation

Du fait d'un reliquat 2015 de 57 897,00 €, une subvention, de l'ordre de 475 000 €, versée par le budget général, est à prévoir pour équilibrer le budget en fin d'année, soit environ un montant de subvention similaire à celui inscrit au BP 2015.